

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la Caf de Brive
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

1300.00

Modalités d'animation

Formateur

ROUSSEAU François

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

1300.00

S'approprier et déployer la démarche CTG - CAF 19

MAJ : Dimanche 05 juillet 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 41/18 – EGO C / CAF DE CORREZE

PROGRAMME

« S'approprier et déployer la démarche CTG »

Durée – Date : 1 jour, le 27 juin 2018

Horaires : La formation se déroulera de 9h à 17h soit 7h de formation par jour

Lieu : BRIVE – Siège de la Caf

Public : La formation s'adressera :

- Aux agents de direction (Anne-Hélène Ruff, directrice, Catherine Marty, agent comptable Waqas Sheikh, directeur adjoint en charge du Pôle développement social et dans ce cadre du suivi des Ctg)
- A l'encadrement du Pôle Développement social (Dominique Juglard, Monique Clavière), à la responsable du Pôle Relation de service (Dominique Peuch), à la responsable du Pôle Prestations (Fabienne Chastang), à celle du pôle comptable et financier (Françoise Blavignac), au responsable du Groupe accueil et télé services (Philippe François)
- A la chargée d'étude et de la mission Aide au Pilotage (Mathilde Pierre)
- Aux Conseillères techniques (Cloé Anastase, Claire Moreau, Gisèle Asfaux, Laurence Thibault, Sylvie Faure-Beysserie)
- Aux travailleurs sociaux (Christelle Cantaloube, Christine Rochevalier, Marie-Laure Morin, Marie-Pierre Calmon).

Contexte de la demande de la Caf

En vue de positionner la CTG comme un projet de Caisse, la CAF de Corrèze souhaite organiser une journée de sensibilisation interservices à la démarche CTG permettant en outre de définir les modalités de son déploiement.

Objectifs

Dans ce cadre, les objectifs de la formation qui se déroulera le 27 juin 2018 sont de :

- Partager une vision commune de la CTG,
- Se doter d'un référentiel commun pour sa mise en œuvre,
- Cerner les conditions de son déploiement sur le département.

Contenu

Horaires	Objet	Contenu détaillé
27 juin 9h00-11h30	Partager une vision commune de la CTG	Partage des attentes et représentations des participants La notion de CTG , ses finalités et enjeux pour l'institution Les enjeux institutionnels, sociétaux, territoriaux de la mise en œuvre de la démarche CTG : <ul style="list-style-type: none"> • Les spécificités de la démarche CTG en interne de l'institution et dans le contexte des politiques publiques • L'articulation de la démarche CTG aux autres démarches et dispositifs CAF (Offre globale de service, OSA, SDSF, SDAVS, ...CEJ) • Les principes de mise en œuvre de la démarche sur les territoires et en interne <i>Apports méthodologiques et retours d'expérience</i>
11h30-15h00 [1]	Se doter d'un référentiel commun	Explicitation des effets recherchés et objectifs poursuivis sur les territoires de Corrèze : enrichissement de la proposition d'arbre d'impacts et d'objectifs prenant en compte les attendus des schémas Approfondissements « thématiques » : <ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation des partenaires, • La construction des transversalités à l'externe et en interne • <i>Travaux en ateliers puis travail en plénier</i>

15h00-17h00	Cerner les conditions de déploiement et principes de réussite en interne	Co-construction : <ul style="list-style-type: none">• Quelle priorisation des territoires ?• Quelle méthodologie d'accompagnement des territoires de Corrèze?• Quels principes de portage en interne ? Elaboration d'un schéma de déploiement de la CTG à la CAF de Corrèze Bilan de la formation
-------------	---	---

méthodes pédagogiques

Formation donnant lieu à :

- Des apports méthodologiques
- Des mises en situation
- Des temps d'échange et de co-construction

Intervenant

François ROUSSEAU, directeur de FR Consultants, consultant sénior

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux

stagiaires à l'issue de la formation.

[1] Ce temps de travail donnera lieu à une première séquence de co-construction au cours de la matinée et à une seconde séquence de restitution en début d'après-midi

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.



Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC :
fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de
l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement
d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de
marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
